Gerhard ULRICH

Morges, le 11.02.19

Dissident, ancien/future prisonnier politique Fondateur + ancien président de l'initiative des citoyens APPEL AU PEUPLE Réseau SALVE EUROPA! Avenue de Lonay 17 CH-1110 Morges



M. Timo SOINI
Président du Conseil des Ministres
Présidence de la Finlande
Conseil de l'EUROPE

F-67075 Strasbourg

cc : A qui de droit

Le refoulement de l'existence de la corruption judiciaire

Monsieur le Président,

Quand un ancien cadre de la maison BAUMGARTNER Papier SA qui veut rester anonyme a averti le 1^{er} juge d'instruction vaudois de l'époque, Jacques ANTENEN (aujourd'hui commandant de la Gendarmerie vaudoise) que feu le dictateur des Philippines Ferdinand MARCOS lavait son argent sale moyennant surfacturation par son entreprise, transactions instrumentées par la Banque cantonal vaudoise, ce magistrat a répondu: «Mais la Suisse y gagne».

Après la 1ère guerre du golfe, les royalties dues à l'inventeur Joseph FERRAYÉ des brevets exploités pour l'extinction / le blocage des puits de pétrole en feu au Koweït furent détournées par un syndicat d'oligarques français, américains et suisses. Cette transaction de dizaines de milliards de US-Dollars fut instrumentée par le notaire genevois escroc Pierre MOTTU (qui vit aujourd'hui à Monaco et à Londres), secondé par l'avocat genevois Marc BONNANT (dit le Mozart des barreaux et Chevalier de la Légion d'honneur), en coopération avec les banksters suisses, sous les yeux et avec la connivence du Ministère public de Genève et de la Confédération helvétique, y inclus le Procureur général actuel de la Confédération, Michael LAUBER.

www.worldcorruption.info/ulrich.htm D E F

Le soussigné a dénoncé entre 2004 et 2016 la corruption et les escroquerie du «juge» fédéral suisse Roland Max SCHNEIDER, défendu par l'avocat 6 étoiles Jean-Pierre GROSS, successivement à 4 Conseillers fédéraux suisses (nos ministres), la dernière fois auprès de la Ministre de la justice et police Simonetta SOMMARUGA en date du 20.08.16. Nos 4 sages n'ont même pas eu la politesse administrative d'accuser réception.

Ci-avant trois exemples de corruption judiciaire suisse, ayant en commun que les criminels jouissent jusqu'à ce jour de l'impunité totale.

Le Conseil de l'Europe a été informé à maintes reprises de l'inutilité de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU, par exemple par courriel circulaire du 27.12.18. En 1999, votre instance supranationale a créé le Groupe d'Etat contre la corruption GRECO, censé traquer également la corruption. GRECO se base sur les statistiques de Transparency International. En étudiant le contenu du lien www.visualiserlacorruption.fr/analysis rapportant l'activité de TI France, on comprend comment ces apparatchiks fonctionnent: ils repèrent naïvement les affaires de corruption retenues par les Tribunaux. Avec de telles méthodes, ils ont classé la Suisse entre les 3 pays les moins corrompus! C'est que nos magistrats judiciaires sont les gardiens de la supercherie des oligarques planétaires. Puisqu'ils ne condamnent jamais les cas de corruption judiciaire, nos dirigeants ont réussi à faire croire au monde entier que nous aurions un Etat de droit exemplaire, où regnerait la sécurité judiciaire, alors que la Suisse est probablement le pays le plus corrompu du monde. Aucun autre pays n'arrive à produire de telles sommes de corruption par tête d'habitant. Nous sommes les impérialistes de la corruption que nous exportons avec un énorme succès.

Nous sommes en présence d'un complot planétaire des 4 pouvoirs, car les médias aussi ne parlent jamais du vrai problème.

Instances nationales et supranationales, y compris la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le GRECO, le Haut-Commissariat des droit de l'homme de l'ONU ainsi que l'ONG Transparency International restent délibérément aveugles: ils refoulent l'existence bien réelle de la corruption judiciaire.

Hélas, la prise de conscience des peuples avance. Prenez garde! Un 1^{er} jury de citoyens vient de condamner 3 magistrats vaudois corrompus (voir ci-dessous).

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH

A qui de droit

Jugement de 3 magistrats vaudois par le jury de citoyens, constitué ad hoc le 23.01.19

Affaire Rita ROSENSTIEL www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm

1. Les faits admis

Rita ROSENSTIEL, née le 19.02.1924, habitant à Morges (Vaud) a été mise sous curatelle le 27.11.13 par la juge de paix Véronique LOICHAT MIRA suite à des prétextes fallacieux. Cette juge nomma ensuite Jean-Pierre GOETSCHMANN curateur. Celui-ci plaça Madame ROSENSTIEL par surprise et par la force le 28.01.14 en foyer (PLAFA). Puis il a volé et détruit ses biens. L'Etat de Vaud ne s'est jamais excusé. Il n'y a pas eu de tentative sérieuse de réparation et les magistrats vaudois continuent de la maltraiter. Principaux responsables :

1.1. Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller d'Etat vaudois, responsable de la santé publique et de l'action sociale jusqu'en mai 2019



Sous le régime de ce socialiste caviar, le canton de Vaud totalise un pourcentage deux fois plus élevé de placements forcés en EMS que la moyenne suisse. Cela permet d'alimenter l'industrie des EMS, psychiatres, experts, assistants sociaux, etc.

Depuis cinq ans, MAILLARD est au courant du crime commis sur le dos de la nonagénaire Rita ROSENSTIEL, mais il n'a pas jugé opportun de s'excuser au nom de l'Etat de Vaud, ni de prendre soin qu'une réparation soit faite, ni de faire cesser la maltraitance car il avait d'autres priorités.

Il est notoire que parmi sa clientèle se trouvent beaucoup de personnes profitant de l'industrie des PLAFA (placements forcés des aînés). Pour ne pas offusquer ces profiteurs, il a préféré garder le silence au sujet du scandale ROSENSTIEL, également parce qu'il courtise la droite corrompue. Il fraye avec elle.

1. 2. Eric KALTENRIEDER, Président du Tribunal cantonal vaudois



Le 11.04.17, il a discuté avec l'avocate traîtresse Anne-Catherine BULA de la transaction à mettre en route, signée le 24.05.18. Il a profité de l'état de faiblesse de la victime Rita ROSENSTIEL, suite à 3 années de procédures stériles, pour lui proposer une solution, coûtant peu voire presque rien à l'Etat. Ce libéralradical a prévu un tort moral de 20'000.- CHF pour solde de tout compte, faisant abstraction du dommage matériel causé à la victime.

Bref, son premier souci a été de régler l'affaire aux moindres frais pour l'Etat. Pourtant, il ne rechigne pas à se faire grassement payer par les contribuables. Par tracts distribués sur Internet et dans les boîtes aux lettres de son quartier résidentiel, y compris la sienne, il a pris note des conséquences désastreuses de cette transaction. Entre autre, il a appris que la somme pour tort moral de 20'000.- CHF a été bloquée par la curatrice, et que Rita ROSENSTIEL se plaint en plus qu'on lui a volé un don du même montant effectué par un de ses amis. Kaltenrieder a décidé d'attendre que la déferlante passe, comme il le fait toujours.

Par arrêt du 13.11.18, il a imposé à Rita ROSENSTIEL de continuer à subir les décisions de la Juge de Paix Véronique LOICHAT MIRA; celle qui a démoli sa vie. Il a insinué que les fautes répétitives commises par cette magistrate n'étaient pas graves. Cela afin de continuer à protéger les coupables et les complots notoires prévalant au sein de la magistrature vaudoise.

1.3. Eric COTTIER, Procureur général vaudois (libéral-radical)



Ses «procureures» Hélène SMITH et Hélène RAPPAZ ont mené pendant 3 ans une non-enquête contre le curateur GOETSCHMANN, alors que ses crimes étaient évidents. Il n'a pas été sanctionné, car il a commis ses atrocités sur ordre de la «Juge» de Paix Véronique LOICHAT MIRA, fonctionnaire protégée par la corporation et jouissant d'une totale impunité.

Pour enterrer la dénonciation du curateur GOETSCHMANN et de la «Juge» de Paix Véronique LOICHA MIRA suite à l'établissement d'un faux inventaire (= faux dans les titres), Cottier a cité le principe «ne bis in idem» (un même fait ne peut pas être jugé deux fois). Pourtant ce délit n'a jamais fait l'objet d'un jugement! COTTIER a astucieusement utilisé cette formule en latin pour rendre une ordonnance de complaisance en faveur de ces 2 délinquants.

Il savait que le «Président» du Tribunal cantonal actuel, KALTENRIEDER, avait abusé de son pouvoir pour exploiter l'état de faiblesse de cette nonagénaire, en la manipulant pour qu'elle signe une transaction honteuse, contraire à ses intérêts. L'abus de pouvoir se poursuit d'office, mais il a fermé les yeux. Le complot de leur corporation interconnectée est évident. Leurs actes les trahissent et montrent qu'ils sont «cul et chemise».

2. Considérants

Vu la gravité des crimes commis aux dépens de Rita ROSENSTIEL,

Vu que les responsables principaux n'ont pas répondu dans le délai imposé (15.01.19) aux questions / allégations qui leur ont été soumises par lettre recommandée du 22.11.18,

Vu que dites allégations n'ont pas été contestées, en conséquence elles sont réputées admises (voir ci-dessus),

Vu que le Parlement cantonal vaudois rechigne manifestement à mettre un terme à ce complot, dont Rita ROSENSTIEL est toujours la victime,

Vu que les médias font partie du complot, en taisant cette maltraitance continue,

Vu que le mot «corrompu» est synonyme de transgression des frontières du droit et de la morale (https://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption),

Nous invoquons le droit à la liberté d'expression garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par la Convention Européenne des Droits de l'Homme et par la Constitution fédérale suisse pour nous déterminer à la place des politiciens qui font partie du problème. Nous considérons que c'est notre devoir civique de nous exprimer par démocratie participative et de dire si les 3 magistrats vaudois suivants se sont rendus oui ou non coupables de corruption :

3. Décision des membres du jury concernant l'accusation de corruption

Nom, Prénom	
Adresse	
Signature ou adresse e-mail	

	coupable	non coupable	abstention
Pierre-Yves MAILLARD			
Eric KALTENRIEDER			
Eric COTTIER			

Marquer par un x la case qui convient. A retourner à: catharsisgu@gmail.com 23.01.19/GU

www.worldcorruption.info/ulrich.htm D E F

Résultat du vote du jury des citoyens du 23.01.19 à Lausanne

AG	Paire Rita Ro	de citoyens	
	COUPABLE	NON COUPABLE	ABSTAN
Pierre-Yves Haillard	17	φ	\$
Enc Kaltenrieder	17	ϕ	ø
Eric Cottier	17	φ	φ
Lausanne, le 23 jan	nie 2019		
Los compteus:	Fra	-	
	8. Wethory		

Jugement de 3 magistrats vaudois par le jury de citoyens, constitué ad hoc le 23.01.19 pour corruption Affaire Rita ROSENSTIEL www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm Décompte des voix

Nombre de bulletins de vote entrés: 17

	coupable	non coupable	abstention
Pierre-Yves MAILLARD	17		
Eric KALTENRIEDER	17		
Eric COTTIER	17		

Jugement de 3 magistrats vaudois par un jury virtuel de citoyens, décompte des voix le 08.02.19 pour corruption Affaire Rita ROSENSTIEL www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm

Nombre de bulletins reçus : 40

	coupable	non coupable	abstention
Pierre-Yves MAILLARD	34		6
Eric KALTENRIEDER	38	1	1
Eric COTTIER	39		1

Cumul des votes du jury constitué le 23.01.19 ad hoc + jury virtuel

Nombre total de bulletins reçus : 57

	coupable	non coupable	abstention
Pierre-Yves MAILLARD	51		6
Eric KALTENRIEDER	55	1	1
Eric COTTIER	56		1